

# Protocole de décision



CONFÉRENCE INTERCANTONALE  
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE  
LA SUISSE-ROMANDE ET DU TESSIN

Faubourg de l'Hôpital 68  
Case postale 556  
CH-2002 Neuchâtel  
Tél. 032 889 69 72  
Fax 032 889 69 73  
CIIP.SRTI@ne.ch  
<http://www.ciip.ch>

## PROTOCOLE DE DECISION CIIP du 27 mai 2010

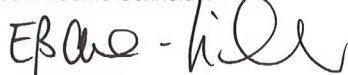
### ADOPTION DU PLAN D'ETUDES ROMAND

- Considérant l'art. 7 de la Convention scolaire romande,
- Suite à la vaste consultation menée en 2008,
- Suite à la décision de la CIIP d'aménager le PER en tenant compte des résultats de la consultation, du 28 mai 2009,
- Suite à l'adoption du rapport d'aménagement de l'EPRO,

la CIIP,  
lors de sa séance du 27 mai 2010, à 10h18,  
adopte à l'unanimité le Plan d'études romand

Lausanne, le 27 mai 2010

Elisabeth Baume-Schneider

  
Présidente

Christian Berger

  
Secrétaire général